



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU CANTAL**

**Service Environnement, Forêt, Risques Naturels  
Unité Risques Naturels et Nuisances**

**Élaboration du Plan de Prévention des Risques  
Naturels (PPRN) multirisques de la commune de  
Vic-sur-Cère**

**Bilan de la concertation  
des Vicois et des Vicoises  
sur la cartographie des aléas  
qui s'est déroulée du 20 juin au 20 juillet 2022**

# Sommaire

|                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| 1) Définition de la concertation      | Page 3 |
| 2) Objectifs de la concertation       | Page 3 |
| 3) Contenu du dossier de concertation | Page 3 |
| 4) Bilan de la concertation           | Page 4 |
| 5) Annexe 1                           | Page 6 |

### 1) Définition de la concertation

La concertation est une méthode de participation des acteurs locaux et notamment de la population tout au long de l'élaboration du projet de Plan de Prévention des Risques Naturels multirisques de la commune de Vic-sur-Cère. Cette concertation permet d'informer les administrés et leur permet de réagir sur le projet de plan de prévention.

La concertation des Vicois et des Vicoises s'est déroulée du **20 juin au 20 juillet 2022**.

### 2) Objectifs de la concertation

La concertation avait pour objectifs **d'informer la population** sur la cartographie des aléas mouvements de terrain et inondation réalisée dans le cadre de l'élaboration du PPRN multirisques, et **permettre à la population d'exprimer son avis sur la cartographie des aléas**.

### 3) Contenu du dossier de concertation

La concertation s'est déroulée sur la base d'un dossier papier consultable à la mairie de Vic-sur-Cère pendant toute la durée de la concertation. Ce dossier était constitué :

- d'une note méthodologique visant à préciser les principes de caractérisation des aléas ;
- de la cartographie des phénomènes naturels recensés sur le territoire communal ;
- de la cartographie des aléas mouvements de terrain (coulée de boue, glissement de terrain, éboulement chute de pierres et de blocs et érosion des berges) ;
- de la cartographie de l'aléa inondation pour la Cère, l'Iraliot et le ruisseau Villière ;
- de la cartographie de synthèse des aléas.

Ce dossier s'accompagnait également :

- d'un document d'information précisant les modalités d'élaboration du PPRN multirisques et des phases de concertation des Vicois et des Vicoises ;
- d'un formulaire permettant de recueillir d'éventuelles observations.

L'ensemble de ces documents étaient accessibles depuis le site internet de la mairie <http://www.vicsurcere.fr/>, de la communauté de communes <https://www.carlades.com/> et de la préfecture <http://www.cantal.gouv.fr/ppr-en-cours-d-elaboration-a7560.html> pendant toute la phase de concertation.

Un article de presse a été publié le 8 juillet 2022 dans le journal La Montagne ([https://www.lamontagne.fr/vic-sur-cere-15800/actualites/le-nouveau-pprn-est-consultable\\_14157460/](https://www.lamontagne.fr/vic-sur-cere-15800/actualites/le-nouveau-pprn-est-consultable_14157460/)) pour communiquer sur la concertation. Cet article figure en annexe n°1 ci-jointe.

#### **4) Bilan de la concertation**

**DEUX** formulaires de « recueil d'éventuelles observations » ont été communiqués à l'unité risques naturels de la Direction Départementale des Territoires du Cantal pendant la durée de la concertation.

##### **OBSERVATION 1**

**La première observation réceptionnée le 10 juillet 2022**, fait état de la dégradation des façades d'une habitation sur la commune, avec la présence de fissures verticales, traversantes, semblant correspondre à un mouvement de terrain, et de la présence et de la persistance d'humidité importante dans le sous-sol de l'habitation.

**La réponse apportée par courrier en date du 22 juillet 2022** a précisé :

- que la parcelle, sur laquelle se situe l'habitation, est en limite de l'aléa faible et de l'aléa moyen du ruisseau Iraliot et qu'elle n'est pas impactée par les aléas mouvements de terrain étudiés dans le cadre de l'élaboration du PPRN multirisques ;
- que l'aléa retrait gonflement des argiles et que l'aléa inondation par remontée de nappe et par ruissellement ne sont pas étudiés dans le cadre de l'élaboration du PPRN multirisques ;
- qu'il conviendrait de prendre contact avec l'assureur de l'habitation en ce qui concerne les désordres relevés sur les façades de l'habitation ;
- qu'aucun arrêté de catastrophe naturelle lié à l'aléa retrait-gonflement des argiles n'a été répertorié sur la commune au cours des 40 dernières années ;
- que la présence d'humidité dans le sous-sol pourrait être d'origines diverses (humidité remontant des nappes phréatiques jusqu'aux fondations de l'habitation, ruissellement souterrain si les fondations ne sont pas étanches, sous-sol mal isolé...).

##### **OBSERVATION 2**

**La seconde observation réceptionnée le 19 juillet 2022**, fait mention d'un projet d'aménagement futur (parking) de la parcelle cadastrée n°AX 96 exposée à un aléa fort « éboulement, chute de pierre et de blocs » sur 2/3 de sa surface, et précise également que l'accès à cette parcelle est exposée à cet aléa fort.

**La réponse apportée par courrier en date du 22 juillet 2022** a précisé :

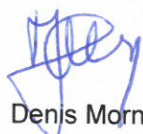
- que le règlement du PPRN multirisques à venir, rédigé à partir du zonage réglementaire (croisement des aléas et des enjeux), précisera les règles de construction, les conditions d'utilisation et d'exploitation ainsi que les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour les projets nouveaux et les projets sur les biens et les activités existants ;
- que le projet de règlement et de zonage réglementaire seront proposés à la concertation des Vicois et des Vicoises.

## 5) Annexes

Annexe n°1 : article de presse publié le 8 juillet 2022 ;

Rédigé par  
Le chargé d'études

A Aurillac, le 11/08/2022



Denis Mornay

Proposé par  
La cheffe de l'unité risques  
naturels et nuisances

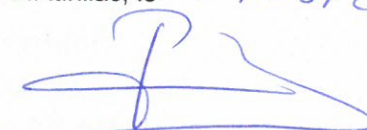
A Aurillac, le **16 AOUT 2022**



Séverine Lagarrigue

Validé par  
La responsable du service  
environnement, forêt et risques naturels

A Aurillac, le 16/08/2022



Florence Deville

# ANNEXE 1

**RISQUES.** À l'éboulement mouvement de terrain, s'ajoute l'inondation dans le nouveau PPRN. ph d'archives

## **Vic-sur-Cère. Le nouveau PPRN consultable.**

Jusqu'au 20 juillet, les Vicois peuvent consulter en mairie ou sur internet, la cartographie du Plan de prévention des risques naturels (PPRN) multirisques, en cours d'élaboration depuis l'été 2021. Ils peuvent aussi apporter leurs observations sur un formulaire dans les mêmes limites de dates.

## **Des nouveautés**

Ce PPRN multirisques porte à la fois sur la révision du PPRN existant, approuvé le 31 octobre 2000 lié aux « mouvements de terre – éboulements ou écroulements de falaises rocheuses », la prise en compte de phénomènes de mouvements de terrain sur tout le territoire communal (coulées de boues, glissement de terrain, éboulements, chutes de pierres et de blocs, érosion des berges) et l'aléa inondation lié aux débordements des cours d'eau de la Cère, l'Iraliot et la Villière. La cartographie des aléas a été présentée et validée par le comité de pilotage réuni le 31 mars dernier.

Cette cartographie des aléas présents sur le territoire communal, peut-être consultée sur [vicsurcere.fr](http://vicsurcere.fr), [cantal.gouv.fr](http://cantal.gouv.fr) et [carlades.com](http://carlades.com), ainsi qu'à la mairie de Vic-sur-Cère en version papier.